



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Evaluation de la mise en œuvre du PSN

## Volet 1 – Déploiement du PSN

Synthèse de l'évaluation

02/12/2025



## 1 Contexte de l'évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre du **Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027** a été conduite pour le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), commanditaire de l'évaluation. Différents acteurs ont participé au pilotage de cette évaluation dans le cadre d'un groupe de travail dédié qui a suivi l'ensemble des travaux : MASA (AC et DRAAF), Observatoire du Développement Rural (ODR), Agence de Services et de Paiements (ASP), Région Normandie, Région PACA, Région AURA, FranceAgriMer. Cette évaluation s'inscrit dans le plan d'évaluation national prévu par le règlement (UE) 2021/2115, qui organise les travaux évaluatifs sur l'ensemble de la programmation 2023-2027. Celui-ci prévoit deux volets pour l'évaluation de la mise en œuvre du PSN : une évaluation intermédiaire (en 2025) et une évaluation finale en fin de programmation.

La présente évaluation correspond au premier exercice intermédiaire, **centrée sur le déploiement initial du PSN, et couvre les années 2023 et 2024**, c'est-à-dire les deux premières années effectives de mise en œuvre. Ces travaux évaluatifs permettent d'analyser les différentes composantes du déploiement et de la mise en œuvre du PSN sur la période ciblée (gouvernance, moyens déployés, systèmes d'information, communication, ...), aussi bien à l'échelle nationale que régionale.

Les travaux ont été réalisés sur une durée de onze mois (janvier–novembre 2025), et structurés en trois phases : **cadrage** (janvier–avril), **conduite des investigations** (avril–septembre), puis **formulation des recommandations** (septembre–octobre).



## 2 Objectifs, périmètre et enjeux de l'évaluation

L'évaluation avait pour finalités de :

- **Étudier les conditions et les premiers résultats des deux premières années (2023-2024) du déploiement du PSN**, à l'échelle nationale et au sein d'un échantillon de régions, en analysant les principales dimensions de la mise en œuvre (conception et pilotage du déploiement, information et communication autour du PSN, suivi et évaluation, systèmes d'information, ...)
- **Tirer des enseignements utiles pour la poursuite de la mise en œuvre du PSN** pour la période 2023-2027.



## 3 Présentation du référentiel d'évaluation

Le **référentiel d'évaluation** constitue l'ossature du présent travail et a guidé l'ensemble des investigations conduites dans le cadre de l'évaluation intermédiaire du PSN. Il a été élaboré et consolidé à partir de la fiche thématique du Plan d'évaluation, des échanges réalisés lors de la réunion de lancement (GT n°1), ainsi que des travaux conduits durant la phase de cadrage (premières analyses documentaires, entretiens avec les principales parties prenantes de la mise en œuvre du PSN).

Ce référentiel repose sur plusieurs registres d'évaluation complémentaires :

- **l'efficacité**, portant sur la capacité des dispositifs et des organisations à atteindre leurs objectifs dans les premières années de mise en œuvre ;
- **l'efficience**, analysant la mobilisation et l'articulation des moyens humains, financiers et organisationnels ;
- **la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union européenne**, éclairant l'adéquation des interventions et des actions mises en œuvre avec les besoins des acteurs et les objectifs du PSN.

Ces registres structurent un questionnaire évaluatif composé de **neuf questions (QE1 à QE9)**, qui couvrent les principales dimensions du déploiement du PSN et constituent le cadre analytique de l'ensemble des constats présentés dans la suite de la synthèse. Le référentiel d'évaluation est présenté ci-dessous.



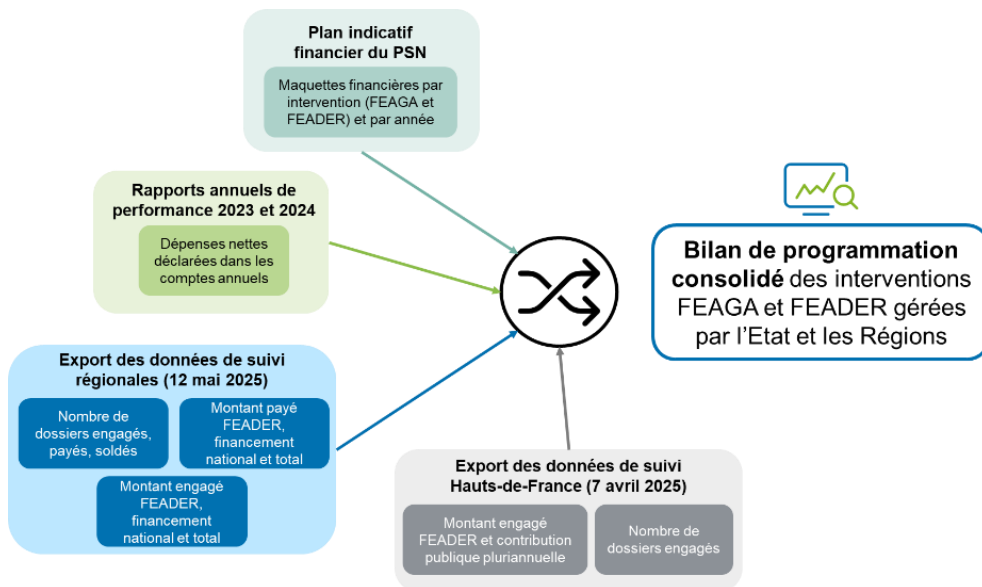
## 4 Approche méthodologique et sources de données

L'évaluation de la mise en œuvre du PSN PAC 2023-2027 repose sur **une combinaison structurée de données quantitatives et qualitatives**, collectées et analysées de manière complémentaire afin d'apprécier les conditions de déploiement du programme au cours des années 2023 et 2024. L'approche méthodologique adoptée répond à la double exigence de robustesse et de faisabilité inhérente à une évaluation intermédiaire, dans un contexte où certaines données ne sont pas encore pleinement consolidées à ce stade de la programmation.

L'approche méthodologique s'organise autour de plusieurs principes directeurs :

- **La diversification des sources**, pour saisir la pluralité des points de vue et des données disponibles ;
- **La complémentarité des méthodes**, combinant analyses quantitatives, qualitatives et documentaires ;
- **La triangulation des analyses et des résultats**, pour sécuriser la robustesse des conclusions.

Cette architecture méthodologique a été conçue pour répondre aux différentes questions évaluatives, en permettant un éclairage des questions tant sous l'angle



opérationnel et organisationnel que sous celui de l'expérience des bénéficiaires, des instructeurs et des acteurs institutionnels.

### Données financières et administratives

La base principale de données mobilisées provient du **bilan physico-financier de programmation**, réalisé spécifiquement dans le cadre de l'évaluation. Ce bilan vise à éclairer la dynamique de programmation et de paiement des interventions, à identifier les dispositifs bien engagés et ceux connaissant des retards, et à alimenter plus largement les analyses et constats évaluatifs.

Plusieurs ensembles de données ont été mobilisés :

- **Le plan financier indicatif du PSN**, qui établit les montants maquetés par intervention (FEAGA et FEADER) et par année (pour l'Etat et les Régions).
- **Les Rapports annuels de performance (RAP) 2023 et 2024**, qui ont permis de récupérer et valoriser des données consolidées sur la programmation et les paiements des interventions gérées par l'État (FEAGA et FEADER). La variable « dépenses nettes déclarées dans les comptes annuels » a été retenue comme référence pour mesurer les paiements à fin 2024.
- **Les données régionales FEADER**, essentielles pour appréhender la mise en œuvre dans les Régions. Au regard de la faible dynamique des interventions régionales visible dans les RAP (données quasi absentes dans la majorité des régions pour les années 2023 et 2024), un export consolidé daté du 12 mai 2025 transmis par le MASA a été mobilisé. Ce fichier contient, pour chaque région et chaque intervention,

les nombres de dossiers engagés, payés et soldés, ainsi que les montants correspondants.

- **Un fichier spécifique pour la région Hauts-de-France** (datant du 7 avril 2025), utilisé pour compléter et fiabiliser la base, compte tenu de délais de saisie dans Europac pour cette région spécifiquement.

L'ensemble de ces données a été consolidé dans **une base unique (Excel puis PowerBI)**, permettant une lecture transversale de la mise en œuvre du PSN : montants engagés et payés, taux d'engagement et de paiement, nombre de bénéficiaires, ...

### Données qualitatives

Les données quantitatives ont été complétées par :

- **Une analyse documentaire approfondie** (PSN, guides techniques, comptes rendus de comités de suivi et comités techniques, documents régionaux, documentation SI, ...).
- **20 entretiens menés auprès des principales parties prenantes du PSN** : MASA, ASP, ODR (INRAE), FranceAgriMer, ODARC, ANCT, Régions, DDT(M), DRAAF, Chambres d'agriculture France, Jeunes Agriculteurs France, CIVAM, FNAB, Cerfrance, RNAR.
- **Deux enquêtes en ligne**, une auprès **des bénéficiaires** (301 réponses exploitables), et une auprès **des instructeurs** (186 réponses exploitables), pour documenter l'expérience de terrain de bénéficiaires et d'instructeurs et ainsi collecter des retours quantifiables sur les sujets clés de l'évaluation.
- **Une étude de cas régionale** pour collecter des éléments contextualisés sur la mise en œuvre du PSN par les régions. Ce travail s'est porté sur **la région Nouvelle-Aquitaine**, et **8 entretiens ont été réalisés avec un panel d'interlocuteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSN à l'échelle du territoire** : Région, DRAAF, DDT(M), ASP, chambre d'agriculture régionale, CIVAM et coopérative.
- **Un parangonnage européen auprès de deux autres Etats membres** présentant des configurations comparables à la France : **l'Espagne et l'Allemagne**. Différents sujets ont été spécifiquement ciblés dans le cadre de ce travail : **gouvernance et mobilisation des parties prenantes ; ressources, formation et**

**mécanismes de soutien ; et coût administratif de la gestion des fonds européens.**

### Limites et lacunes rencontrées

Plusieurs limites méthodologiques ont été identifiées :

- **La faible volumétrie de données régionales présentes dans les RAP** a limité la possibilité d'analyser la programmation régionale sur 2023-2024, justifiant le recours à l'export du 12/05/2025 (empiétant de fait sur le périmètre temporel initialement fixé).
- **L'absence de listing disponible d'adresses mails de bénéficiaires et d'instructeurs** n'a pas permis de construire une base de contact pour une transmission directe des questionnaires d'enquête aux répondants. **Une diffusion des liens d'enquête « en cascade »** par le MASA et les relais locaux a été privilégiée.
- Les enquêtes en ligne présentent **des biais de représentativité** (volume de répondants, surreprésentation de certaines régions, RUP peu couvertes) qu'il convient de prendre en compte lors de l'analyse des résultats.

Ces limites ont été systématiquement documentées et prises en compte dans l'interprétation des résultats.



## 5 Analyse et résultats

**Q1 : Dans quelle mesure la gouvernance (coordination, comitologie, processus décisionnel, etc.) mise en place a-t-elle permis d'assurer une bonne mobilisation des parties prenantes pour un déploiement efficace du PSN ?**

La gouvernance mise en place pour la programmation 2023-2027 du PSN repose sur **une architecture multi-acteurs et multi-niveaux**, articulant des instances de pilotage variées à l'échelle **nationale comme régionale**. Elle a permis une **mobilisation large des parties prenantes**, facilitée par un pilotage opérationnel reconnu comme efficace, notamment grâce à **la coopération MASA-ASP** et à **la clarification des rôles entre État et Régions**. Un quart des instructeurs interrogés identifient d'ailleurs l'organisation entre services comme un facteur ayant contribué au bon démarrage du programme.

Toutefois, certaines limites apparaissent dans la dimension stratégique de la gouvernance, entendue comme la capacité des instances à orienter les choix et à favoriser la concertation des parties prenantes. **Le Comité national de suivi (CNS)**, bien que représentatif, est perçu comme **peu décisionnel**, avec des arbitrages réalisés en dehors de l'instance (en effet, les arbitrages et décisions stratégiques sont pris dans le cadre d'une instance préexistante et de niveau politique, le Conseil supérieur

d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire). À l'échelle régionale, les pratiques sont très variables, avec un partenariat Etat-Régions plus ou moins marqué selon les territoires et une articulation entre piliers de la PAC qui reste à renforcer. Les relations avec **les structures intermédiaires** (Chambres d'agriculture, Cerfrance...) sont également hétérogènes en fonction des contextes locaux.

Des marges de progrès existent **pour renforcer la dimension stratégique, la lisibilité des processus et des instances de gouvernance**, ainsi qu'en matière de **circulation de l'information**, afin de pleinement consolider la mobilisation des acteurs sur l'ensemble du territoire.

**Q2 : Dans quelle mesure les moyens humains et financiers déployés et les modalités d'accompagnement des services responsables du déploiement du PSN (formation sur la gestion et le suivi du dispositif, maîtrise du nouveau cadre juridique et des systèmes d'information, ...) sont-ils adaptés à la mise en œuvre du PSN ?**

La mise en œuvre du PSN s'est appuyée sur **une mobilisation importante de moyens humains au sein des services de l'État, des Régions et des organismes payeurs**. Si de nombreux services ont pu s'adapter grâce à l'engagement des équipes et, dans certains cas, à **des renforts temporaires** (vacataires, contractuels), la stabilité des effectifs dans certains territoires reste fragile dans un contexte de chevauchement des deux périodes de programmation et de montée en puissance de la programmation des aides de la PAC en France, en particulier dans les services à effectifs réduits ou confrontés à un turn-over élevé. En effet, le recours à des renforts temporaires a permis de pallier les tensions conjoncturelles, mais pose des limites en matière de **pérennité et de continuité** pour accompagner la dynamique de programmation.

**L'accompagnement des services** a constitué un levier structurant pour faciliter l'appropriation du nouveau cadre réglementaire et des systèmes d'information. **Les outils et formations proposés par le MASA, l'ASP et les Régions** (webinaires, supports, guides, modules de formation) ont été largement mobilisés et majoritairement jugés utiles. Toutefois, plus d'un tiers des instructeurs déclarent ne pas avoir bénéficié de formation, et **un besoin persistant d'appui** est exprimé, notamment sur la compréhension du cadre réglementaire et la relation avec les bénéficiaires.

Les résultats de l'enquête montrent néanmoins **un bon niveau d'appropriation du PSN** par les instructeurs : plus de 70 % estiment bien connaître les dispositifs :

Votre appropriation des dispositifs d'aide de la PAC (critères d'éligibilité, critères de sélection, ...) est aujourd'hui...

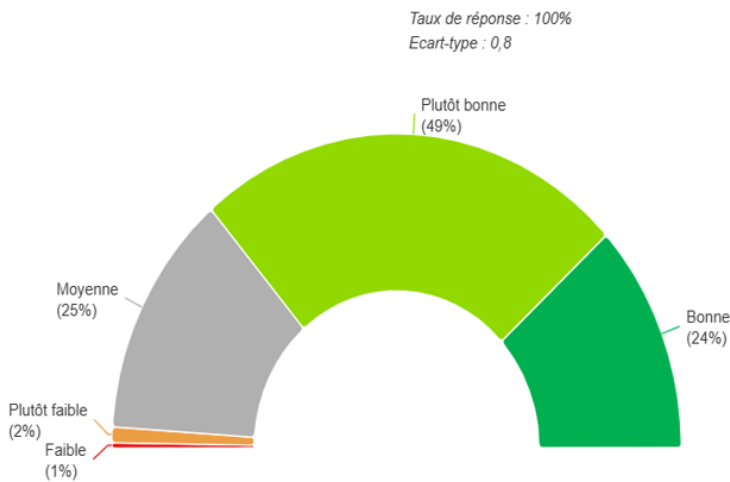


Figure 1 : Valorisation graphique de la question « Votre appropriation des dispositifs d'aide de la PAC (critères d'éligibilité, critères de sélection, ...) est aujourd'hui ... » (Source : enquête auprès des instructeurs, Juillet 2025)

Ces résultats soulignent que l'ingénierie de formation et d'information déployée a permis de soutenir efficacement les services responsables du déploiement du PSN, bien que des pistes d'amélioration existent pour élargir encore la couverture des actions.

### Q3 : Dans quelle mesure les différentes parties prenantes en charge du déploiement du PSN ont-elles assuré des actions d'information et de communication sur le PSN auprès des bénéficiaires (accès au financement, modalités d'intervention, ...)?

Au cours des deux premières années de mise en œuvre du PSN, **des actions d'information et de communication** ont été déployées par l'ensemble des acteurs en charge de son déploiement, tant au niveau national que régional. Ces actions se sont traduites par **la production d'outils pédagogiques variés** (fiches, notices, webinaires, FAQ, réunions publiques, guides des aides) visant à rendre les dispositifs plus lisibles pour les bénéficiaires. Cette stratégie a été largement relayée par l'Etat et ses services déconcentrés, ainsi que par les Régions et autres structures locales.

Cette stratégie a été efficacement relayée par **un maillage dense de structures intermédiaires** (chambres d'agriculture, centres de gestion, organisations syndicales, coopératives) qui jouent un rôle déterminant pour traduire et diffuser les informations. Ce maillage a permis **une circulation globalement satisfaisante de l'information**,

confirmée par le retour d'une majorité de bénéficiaires interrogés dans le cadre de la présente évaluation, qui jugent les informations plutôt claires et ont pu identifier les aides mobilisables.

Pour autant, plusieurs marges de progression demeurent. Certains dispositifs demeurent perçus comme **complexes** (MAEC, conditionnalité). Par ailleurs, les retours des services instructeurs révèlent des points de vigilance sur **la lisibilité globale de la stratégie de communication**.

L'évaluation montre enfin que **l'accompagnement** constitue un levier décisif : près de la moitié des bénéficiaires ont eu recours à **un appui d'un instructeur et/ou d'un organisme tiers**, majoritairement jugé très utile, voire indispensable à la finalisation de leur dossier. Cet accompagnement, utile mais inégal selon les territoires, soulève aussi un enjeu d'équité d'accès aux aides.

### Q4 : Les efforts de simplification lors de la transposition du cadre réglementaire et la construction des dispositifs ont-ils permis d'optimiser le déploiement du PSN ?

**La simplification** constitue un objectif majeur de la programmation 2023-2027 et s'est traduite par un ensemble d'évolutions réglementaires et opérationnelles (européennes et nationales) visant à **alléger la charge des bénéficiaires** et à **fluidifier la gestion par les services**. Plusieurs mesures structurantes (droit à l'erreur, rationalisation du nombre d'interventions, dématérialisation, recours accru aux options de coûts simplifiés, ajustements des règles de conditionnalité, développement du 3STR, ...) ont accompagné le lancement du PSN dans un contexte de nouvelle programmation, de contraintes techniques et de montée en charge rapide.

Certaines mesures ont d'ores et déjà produit **des effets tangibles pour les porteurs de projet** (plus de lisibilité, sécurisation, simplification des démarches) et pour les services instructeurs (fluidification des processus, allègement de certaines tâches), même si ces effets ne sont **ni systématiques, ni toujours convergents selon les publics** (une simplification pour les bénéficiaires n'implique pas automatiquement une simplification pour les services).

Toutefois, la simplification demeure **peu perceptible** pour beaucoup d'acteurs à ce stade. Près de la moitié des bénéficiaires déclarent ne pas connaître les mesures introduites, et seuls 17 % estiment qu'elles ont réduit leur charge administrative. Seulement 31% des instructeurs déclarent que ces mesures ont eu un impact positif,

mettant en avant la charge de travail additionnelle induite par certaines mesures (ex droit à l'erreur). A noter qu'une part non négligeable des bénéficiaires et des instructeurs interrogés indiquent **ne pas parvenir à identifier clairement les évolutions engagées** et à **en évaluer les effets**. Dans l'ensemble, les efforts de simplification sont donc notables, mais leurs effets restent encore difficilement mesurables et dépendants du niveau d'appropriation, nécessitant du recul pour être pleinement évalués.

### Q5 : Les systèmes d'information déployés ont-ils permis la mise en œuvre des exigences réglementaires ? Les moyens humains et financiers consacrés aux systèmes d'information sont-ils cohérents avec un déploiement efficace du PSN ?

Les systèmes d'information déployés dans le cadre du PSN 2023-2027 ont permis de répondre aux exigences réglementaires européennes en matière de collecte, de suivi et de transmission des données, grâce au déploiement progressif des outils nationaux et à l'interfaçage progressif des outils régionaux. La diversité des solutions développées a toutefois généré **des difficultés d'interopérabilité** qui ont pu être en partie surmontées grâce à la mobilisation conjointe de l'ASP et des Régions. L'ensemble des données sont finalement bien remontées dans SYNAPSE, permettant la production du rapport annuel de performance (RAP).

La mise en place d'une **nouvelle architecture informatique** mettant en relation des outils hétérogènes, combinée à des évolutions intervenues parfois tardivement, ont entraîné des décalages dans le démarrage des outils. En 2023, **de nombreux dysfonctionnements techniques** ont alourdi la charge des instructeurs et rendu le traitement des dossiers plus complexe. La **forte mobilisation des équipes**, en particulier à l'ASP, a permis de respecter des délais très contraints mais a mis sous tension les services.

En 2024, si les outils sont globalement opérationnels, **les difficultés d'usage** demeurent marquées pour les instructeurs : 87 % d'entre eux estiment que les SI ont constitué une source de difficultés, citant des instabilités techniques, une ergonomie perfectible, et pour près de la moitié des agents interrogés, les outils ne sont pas adaptés à leurs besoins opérationnels. En revanche, l'usage par les bénéficiaires semble mieux maîtrisé : une majorité d'entre eux déclare utiliser les plateformes de dépôt en ligne avec facilité, bien que des difficultés subsistent pour certains publics :

Si "oui", l'utilisation de la plateforme vous a semblé :

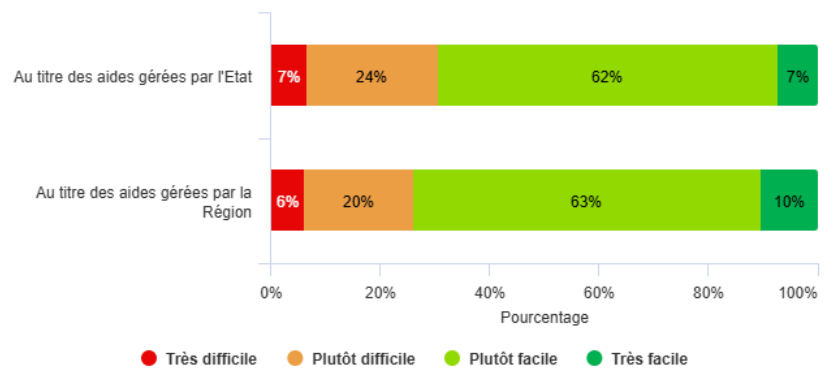


Figure 2 : Valorisation graphique de la question « Si « oui », l'utilisation de la plateforme vous a semblé : » (Source : enquête auprès des bénéficiaires, Juillet 2025)

Cela souligne l'importance de **consolider les dispositifs d'accompagnement**, tant pour les instructeurs que pour les bénéficiaires, dans un contexte de dématérialisation croissante.

### QE 6 : Dans quelle mesure les actions réalisées aux titres des assistances techniques (du PSN et des PDRs) et du RNAR répondent-elles aux besoins des services responsables et des bénéficiaires et sont-elles cohérentes avec la dynamique de déploiement planifiée dans le PSN ?

Au cours des deux premières années de la programmation 2023-2027, les actions engagées au titre de **l'assistance technique (AT)** du PSN et du RNAR ont permis de soutenir de manière structurante la dynamique de mise en œuvre du programme à travers le financement d'une diversité d'actions : formations, développement des systèmes d'information, animation territoriale ou encore diffusion d'outils d'information à destination des bénéficiaires et des services instructeurs.

**L'AT État** reste peu mobilisée à ce stade, les principaux outils nationaux ayant été développés en amont du PSN. En revanche, **l'AT conjointe État-Régions** a été fortement sollicitée, notamment pour le développement de systèmes d'information interopérables et l'organisation de formations à destination des AGR et GAL. **Les Régions** ont également pu mobiliser leur enveloppe d'AT dédiée pour le financement d'actions d'information et de communication, de formation, d'animation territoriale, ou le développement d'outils numériques, contribuant ainsi directement à la mise en œuvre du PSN au niveau local. **Le RNAR** a joué **un rôle central de réseau, de diffusion et de pédagogie**, via des ateliers, des publications, des formations et l'animation de dispositifs (LEADER, PEI),

renforçant ainsi la lisibilité du PSN et la mise en réseau des acteurs.

Globalement, les actions mises en œuvre au titre de l'assistance technique et du RNAR **répondent aux besoins exprimés des services et des bénéficiaires** (appui utile des formations pour les services, lisibilité des dispositifs via la communication, ...). L'assistance technique constitue ainsi un levier à mobiliser pleinement pour **consolider les efforts engagés**, en renforçant à la fois la formation, l'information et la communication autour du PSN.

**Q7 : Les activités/structures/systèmes développés dans le cadre de l'assistance technique en cette phase de déploiement sont-ils capitalisables ? Si oui, sans assistance technique, ces mêmes résultats auraient-ils été atteints ?**

Au cours des deux premières années de la programmation 2023-2027, l'assistance technique (AT) a joué un rôle structurant dans le déploiement du PSN. Les crédits mobilisés ont permis de **financer des actions et dispositifs variés** tels que des outils informatiques, des formations, des ressources pédagogiques, des actions de communication et d'animation territoriale. Ces productions visent à renforcer durablement les capacités des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSN, mais aussi à rendre compte de l'utilisation des fonds européens (mesure des réalisations et des résultats du PSN).

La nature des activités et systèmes financés confirme leur caractère **capitalisable**. Les investissements réalisés dans les systèmes d'information de l'ASP répondent aux exigences réglementaires de la PAC et seront pleinement mobilisables sur la durée de la programmation. De même, les modules de formation financés ont été conçus pour répondre à des besoins persistants exprimés par les instructeurs. Les activités portées par le RNAR (animations, productions, événements, ...) favorisent la circulation de l'information et la montée en compétences des acteurs, contribuant ainsi à l'émergence d'une culture commune autour du développement rural.

Pour autant, l'effet levier de l'AT sur la durée reste à confirmer. Si les dispositifs déployés répondent à de réels besoins, leur pérennisation suppose **une mobilisation continue de l'AT pour la suite de la programmation**. La poursuite du soutien aux formations, à la communication et à l'information autour du PSN sera essentielle pour consolider les acquis et répondre aux attentes encore exprimées par les services et les bénéficiaires.

**Q8 : Les activités d'assistance technique organisées par la Commission européenne (p.ex.**

**helpdesk) ont-elles permis un déploiement efficace du PSN ?**

Les activités d'assistance technique mises en place par la Commission européenne dans le cadre du réseau PAC européen ont apporté **un appui utile au déploiement du PSN en France**, notamment à travers des événements thématiques, des groupes de travail, des ressources en ligne et un accompagnement spécifique sur les enjeux d'évaluation via le bureau d'appui (Helpdesk) intégré au réseau. Ce dispositif européen constitue un cadre structurant qui permet de réunir les acteurs nationaux et régionaux, de favoriser les échanges entre États membres et d'apporter une meilleure compréhension des exigences européennes. Les productions documentaires diffusées, bien que d'intérêt variable selon les thématiques ou leur portée généraliste, ont été **largement mobilisées par le MASA** puis **partagées en aval** auprès des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PSN. **Le Helpdesk d'évaluation** joue également un rôle important, notamment dans l'appui méthodologique au MASA pour la conduite des travaux d'évaluation.

Par ailleurs, certaines activités organisées par le réseau européen souffrent **d'un positionnement parfois peu lisible en termes de public cible**, et peuvent apparaître **moins opérationnelles** lorsqu'elles visent un large public non technique. De manière générale, les activités d'assistance technique organisées par la Commission européenne semblent toutefois **moins bien identifiées par les autorités de gestion régionales en France**, contrairement à d'autres pays, pouvant ainsi limiter la diffusion de ces ressources au niveau local.

**Q9 : Le système de gouvernance mis en place est-il conforme aux engagements européens et du ministère en matière d'égalité entre les hommes et les femmes (p.ex. Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027) ?**

Au regard **des engagements européens et nationaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**, et notamment du Plan interministériel pour l'égalité 2023-2027, le système de gouvernance du PSN ne prévoit pas de mécanisme explicite garantissant la parité dans la composition de ses instances. En particulier, la composition du **Comité national de suivi (CNS)** est fixée par décret sur la base des fonctions occupées, sans orientation spécifique sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes. Toutefois, l'analyse de la répartition femmes-hommes parmi les participants à la séance du CNS du 24 octobre 2024 met en lumière **une représentation féminine significative** : 42 % parmi les

membres titulaires et 52 % si l'on intègre l'ensemble des participants (accompagnants inclus).

Dans un secteur historiquement masculinisé comme l'agriculture (même si des progrès importants ont été réalisés en la matière), cette représentation peut être considérée comme globalement **conforme aux engagements nationaux**, même si elle ne résulte pas d'une volonté formalisée de parité. **Le manque d'intégration de critères explicites d'égalité dans la gouvernance du PSN** constitue un point de vigilance, appelant à une attention renforcée pour les prochaines désignations ou réformes de gouvernance.



## 6 Conclusions et recommandations

**Les recommandations** formulées à l'issue de l'évaluation s'appuient sur **l'ensemble des investigations menées** (analyses documentaires, bilan physico-financier, entretiens nationaux et régionaux, enquêtes en ligne, étude de cas et parangonnage européen) et ont été consolidées lors d'un focus group réunissant le MASA et plusieurs Autorités de gestion régionales. Elles visent prioritairement à renforcer les conditions de mise en œuvre du PSN pour la suite de la programmation. Les recommandations sont détaillées ci-dessous :



## Recommandations :

1

### Renforcer la coordination Etat-Régions dans la mise en œuvre et le suivi du PSN



#### Propositions concrètes :

- **Faciliter la gouvernance régionale intégrée de la PAC**, soit en instaurant un comité de suivi régional PAC co-animé par la Région et l'Etat (DRAAF), soit en s'appuyant sur les comités de suivi régionaux plurifonds existants, en y intégrant un focus spécifique sur la PAC inter-piliers (à adapter selon les contextes régionaux)
- Profiter de la gouvernance existante en introduisant **un espace de coordination intégré dans le dispositif déjà en place au niveau régional** et réunissant l'ensemble des acteurs impliqués sur les deux piliers de la PAC
- **Alimenter la coordination Etat-Régions** en s'appuyant sur les outils existants du PSN pour améliorer la lisibilité de mise en œuvre du PSN au niveau national comme régional, mieux partager les données existantes et favoriser une lecture croisée des dynamiques régionales



**Acteur(s) ciblé(s) :** Les acteurs en région (Région, Services de l'Etat, ...)

2

### Stabiliser les moyens humains et renforcer la formation en continu des services gestionnaires



#### Propositions concrètes :

- **Agir sur la stabilité organisationnelle des équipes** en limitant le recours aux effectifs temporaires et en favorisant la continuité des postes dans la durée



**Acteur(s) ciblé(s) :** Les services des AGR et DR ASP



#### Propositions concrètes :

- **Identifier les besoins en formation les plus urgents et mettre en place un programme de formation modulaire** sur les blocs clés du PSN, en articulant avec l'existant
- Mettre à disposition un « **guide du nouvel arrivant PSN** » (déjà existant pour les agents de l'Etat), intégrant les bases réglementaires et les ressources essentielles, pour garantir une continuité des compétences et renforcer la lisibilité du PSN auprès des nouveaux arrivants
- Continuer à favoriser **le partage de bonnes pratiques entre Régions** et mieux faire connaître et communiquer autour **des actions conduites par les réseaux européens de partage d'expérience** afin de favoriser une participation élargie
- **Maximiser l'effet levier de l'assistance technique (AT)**, en ciblant les actions à forte VA (formations mutualisées, animation)



**Acteur(s) ciblé(s) :** Les services en charge de la mise en œuvre du PSN au sens large

## Recommandations :

3

### Renforcer le partage d'expérience et la capitalisation autour des usages des systèmes d'information



#### Propositions concrètes :

- **Mettre en place une « boîte à outils SI » mutualisée** à destination de l'ensemble des utilisateurs (comprenant comptes-rendus des GT SI, supports de formation et de webinaires, ...), en **s'appuyant sur l'espace partagé existant « MyASP »** afin de diffuser les ressources et former une « communauté de partage » autour des sujets SI, en **partageant régulièrement des points d'informations** sur les nouveautés / dernières informations disponibles sur l'espace et en **animant le réseau de « référents SI régionaux »**, chargés d'assurer le relais des informations aux équipes au niveau local
- **Optimiser les groupes de travail existants autour des SI** en fonction de leur périmètre, fréquence et des thématiques abordées, afin de s'assurer qu'ils soient connus de tous et qu'ils répondent aux besoins des participants



**Acteur(s) ciblé(s) :** Les acteurs en charge des enjeux de SI au niveau national et régional

4

### Soutenir l'animation territoriale et la communication auprès des relais pour dynamiser la mobilisation des dispositifs du PSN




#### Propositions concrètes :


- **Coordonner les actions conduites au niveau national et territorial**, en identifiant les « nœuds d'information » communs et des points de rassemblement de l'information (via une charte de communication PSN précisant le périmètre d'action de chacun des acteurs impliqués)
- **Renforcer la communication autour des éléments structurants de la programmation** (calendrier des AAP, évolutions réglementaires, ...) auprès des relais et organismes tiers (élaboration d'un « kit relais PSN » numérique par ex)
- **S'assurer d'associer de manière régulière les relais et organismes tiers** aux instances de pilotage et de coordination (dans une logique de partage de la dynamique de programmation, de points d'actualité, de remontées de terrain, ...) et le RNAR
- **S'appuyer sur des solutions numériques innovantes** (ex. start-up d'État « Aides Agri ») pour rendre visibles les aides existantes et orienter les bénéficiaires vers les dispositifs les plus pertinents
- **Optimiser la mobilisation de l'AT** pour la mise en œuvre d'actions d'animation ciblées, le soutien à la production mutualisée d'outils de communication régionaux et l'appui à la capitalisation des initiatives et ressources locales




**Acteur(s) ciblé(s) :** Les acteurs en région mais aussi les acteurs nationaux



 04 67 02 29 02

 [contact@edater.com](mailto:contact@edater.com)

 265, Avenue des États du Languedoc  
34000 MONTPELLIER

[www.edater.fr](http://www.edater.fr)

